

## République démocratique du Congo

### Faire face aux flambées de violence et aux troubles politiques afin de garantir l'alternance démocratique

Note de position conjointe

Mars 2017

Le 29 mars 2017, le Conseil de sécurité des Nations Unies sera appelé à renouveler le mandat de la Mission de stabilisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo (MONUSCO) et sa brigade d'intervention. Dans le contexte actuel, le renforcement des capacités de la MONUSCO est absolument nécessaire. Au cours de la deuxième moitié de l'année 2016 et du début de l'année 2017, la situation politique, sécuritaire et des droits humains s'est gravement détériorée dans de nombreuses provinces du pays faisant craindre un embrasement à neuf mois de la tenue des élections, d'abord reportées et maintenant prévues pour décembre 2017. A la violence armée à l'est et aux flambées de violences localisées dans les régions centrales du pays viennent s'ajouter la poursuite de la répression des voix contestataires et la restriction accrue de l'espace démocratique. Cette déstabilisation de plus en plus généralisée semble en partie encouragée et instrumentalisée par les autorités congolaises dans le but de repousser à nouveau l'organisation des élections et de conserver le pouvoir. La tenue des élections dans les délais prévus est pourtant primordiale pour éviter que le pays ne sombre dans le chaos.



Face à ces défis, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour désamorcer les conflits en cours, appuyer la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016, soutenir l'organisation des élections et garantir une transition démocratique que le peuple congolais appelle quasi-unanimement de ses vœux. La RDC est actuellement à la croisée des chemins et l'implication de la communauté internationale, y compris du Conseil de sécurité des Nations unies et l'Union européenne, sera, dans les prochains mois, décisive.

## I. Persistance des blocages et des tensions politiques

Après avoir cumulé deux mandats à la tête de la République démocratique du Congo (RDC), le président Kabila était tenu de quitter le pouvoir le 19 décembre 2016, conformément aux dispositions de la Constitution congolaise. A la veille de la fin de sa mandature, les conditions pour la tenue de nouvelles élections dans les délais constitutionnels n'étaient pas réunies, notamment du fait des efforts déployés par les autorités congolaises pour modifier le calendrier électoral et en repousser la tenue. Des manifestations massives ont eu lieu dans les grandes villes du pays pour réclamer le départ du président Kabila. Elles ont été réprimées dans le sang.

Afin de diminuer les tensions et à la suite d'intenses négociations organisées sous la médiation de l'Église catholique, un accord politique, dit accord de la Saint Sylvestre, a été conclu le 31 décembre 2016 entre des représentants de la majorité présidentielle, de l'opposition politique et d'organisations de la société civile. L'accord prévoit que les élections (présidentielle, législatives et provinciales) se tiennent avant la fin de l'année 2017, et que le président Kabila reste au pouvoir tout au long de cette période devant permettre une transition démocratique. Il contient également des dispositions indiquant clairement qu'il n'y aura ni référendum ni modification de la Constitution pouvant permettre au président Kabila de briguer un troisième mandat.

Cet accord a été rejeté par une large frange de la société civile et des mouvements citoyens parce qu'il légitime le maintien inconstitutionnel au pouvoir du président Kabila et présente des défis importants ayant déjà entraîné des retards dans sa mise en œuvre. La majorité présidentielle et le Rassemblement, la coalition de l'opposition, doivent notamment se mettre d'accord sur un « arrangement particulier » devant permettre la pleine application de l'accord. La Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), qui continue de jouer le rôle de médiateur, avait donné jusqu'au 28 janvier 2017 pour qu'un tel arrangement soit signé. Alors que les négociations se poursuivent, les points d'achoppement demeurent le mode de désignation du nouveau Premier ministre qui doit être choisi par le Rassemblement<sup>1</sup> ; les personnalités nommées pour occuper les postes clefs au sein du nouveau gouvernement (devant intégrer des membres de l'opposition) ; et la composition du Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral (CNSA), notamment le choix de son président, qui doit être issu de l'opposition. L'accord ne précise pas non plus de calendrier détaillé pour la mise en œuvre de ses dispositions. Par ailleurs, de nombreux observateurs doutent qu'il soit possible d'organiser trois élections au cours de l'année 2017 et y voient une stratégie des autorités congolaises – qui avaient poussé à l'adoption de cette mesure – pour retarder davantage l'organisation de l'élection présidentielle.

Dans le même temps, les « mesures de décrispation » de la situation prévues par l'accord de la Saint Sylvestre tardent à être mises en œuvre, et un climat de répression continue de régner dans le pays. Si certains activistes pro-démocratie et prisonniers politiques ont été libérés, beaucoup d'autres demeurent arbitrairement détenus ou les cibles de harcèlement judiciaire. Plusieurs chaînes de radio sont toujours bloquées. Les libertés d'expression, de réunion et de rassemblement pacifique demeurent largement entravées, et les membres de l'opposition, les défenseurs des droits humains, les activistes des mouvements citoyens et les journalistes sous pression, ce qui ne contribue pas au retour d'un environnement apaisé pouvant permettre l'organisation d'élections crédibles et justes.

A l'est et au centre de la RDC, la recrudescence d'attaques par des groupes armés rebelles, les violences localisées perpétrées par des miliciens, le ravivement des tensions entre certaines communautés et les abus commis en réaction par l'armée congolaise au cours des derniers mois ont mené à la commission de graves violations des droits humains parmi lesquelles des assassinats, des enlèvements, le recrutement d'enfants soldats, des actes de violence sexuelle et des pillages et incendies de plusieurs dizaines de villages. La situation sécuritaire et des droits humains dans plusieurs provinces du pays constitue une entrave très importante aux activités d'enrôlement des électeurs qui ont commencé à être menées par la Commission électorale nationale indépendante (Céni). Nos organisations craignent une instrumentalisation de la situation d'insécurité à l'est et au centre par les autorités congolaises afin de justifier un nouveau report des élections.

Malgré la signature d'un accord politique, le contexte pré-électoral demeure donc très tendu et les risques que de nouvelles violations graves des droits humains soient commises à mesure qu'approchent la date de la tenue des élections sont extrêmement élevés. D'autant que les responsables des crimes commis au cours de l'année 2016 pendant la répression des manifestations, organisées pour protester contre le maintien au

---

<sup>1</sup> Le Rassemblement souhaite désigner le Premier ministre qui sera nommé par le Président alors que la majorité présidentielle voudrait que le Président puisse choisir entre plusieurs personnalités désignées par l'opposition.

pouvoir du président Kabila au-delà de son second et dernier mandat autorisé par la Constitution, demeurent largement impunis. La majorité de ces hauts-responsables continue d'occuper leurs postes au sein des services de sécurité et de l'appareil politique du régime.

Des sanctions internationales ont été prises fin 2016 contre certains des individus impliqués dans la répression. L'Union européenne (UE) a adopté des mesures de sanction<sup>2</sup> à l'encontre de sept hauts dignitaires<sup>3</sup> de l'armée, de la police et de l'administration congolaises responsables de graves violations des droits humains commises lors des manifestations du 19 septembre 2016. Le gouvernement américain a quant à lui sanctionné le ministre de l'Intérieur, Evariste Boshab, et le responsable de l'Agence nationale de renseignement (ANR), Kalev Mutond, accusés de « saper le processus démocratique »<sup>4</sup>.

Bien que ces mesures aient constitué un levier pour ramener les autorités congolaises à la table des négociations en décembre 2016, une forte pression diplomatique demeure nécessaire pour que les autorités congolaises posent des actes concrets permettant de créer les conditions pour la tenue des élections avant la fin 2017.

## II. Multiplication des violations graves et massives des droits humains

Les violations des droits humains et les tensions liées au contexte électoral s'intensifient depuis 2016. Ainsi, la Monusco a relevé 5 190 violations des droits humains en RDC en 2016, une hausse de 30% par rapport à 2015. « *La police nationale reste la principale responsable de ces violations, avec un total de 1 553 abus* » souligne le rapport de l'ONU<sup>5</sup>. Les exactions se poursuivent en 2017 et devraient atteindre des niveaux inégalés depuis plusieurs années.

Nos organisations sont extrêmement préoccupées par **les flambées de violences dans plusieurs provinces de l'est de la RDC** notamment au Nord-Kivu dans les territoires de Béni, Butembo, et Rutshuru, ainsi que dans les provinces des Kasaïs. Ces violences ont entraîné de graves violations des droits humains et du droit international humanitaire. Elles ont été commises par des groupes armés traditionnels, par de nouveaux groupes armés, par des milices locales ainsi que par les Forces armées de la RDC (FARDC), faisant plusieurs centaines de victimes principalement parmi les civils.

### 2. 1. Massacres de civils au Nord-Kivu

#### A. Dans le territoire de Béni

Nos organisations sont extrêmement préoccupées par la poursuite des **massacres de civils sur le territoire de Béni**, lesquels ont fait **plusieurs dizaines de victimes civiles**. Ces violences ont majoritairement été commises par des éléments des Forces démocratiques alliées (Allied Democratic Forces – ADF) au cours d'attaques menées sur des villages. Des civils ont également été assassinés au cours d'opérations militaires menées par les FARDC, en réponse aux attaques des ADF.

Le 24 décembre 2016, au moins **21 civils ont été tués** par des membres présumés des ADF dans plusieurs villages situés dans les environs d'Eringeti, notamment à Mapini, Maitatu et Baobab. Quatre rebelles des ADF auraient trouvé la mort au cours de la riposte menée par les FARDC<sup>6</sup>.

**Depuis octobre 2016, plusieurs dizaines de civils ont également été assassinés** dans une série d'attaques menées par des ADF sur différents villages (à Kasinga, Malolu, Mamudioma, Kitevya) et parfois des positions des FARDC (à Boikene). L'incapacité des FARDC et de la MONUSCO à assurer la sécurité de la population et à mettre un terme aux graves crimes commis par les ADF a conduit « *depuis octobre (...)* à

<sup>2</sup>FIDH, "UE/États-Unis : Appel à sanctionner de hauts responsables en RD Congo »

<https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/rdc/ue-etats-unis-appel-a-sanctionner-de-hauts-responsables-en-rd-congo>  
<sup>3</sup>Conseil de l'Union européenne, 12 décembre 2016, <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2016/12/12-drc-sanctions/>

Voir également voir également la transposition des sanctions onusiennes, 6 mars 2017, [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/uri=uriserv:OJ.L\\_.2017.060.01.0041.01.ENG&toc=OJ:L:2017:060:TOC](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/uri=uriserv:OJ.L_.2017.060.01.0041.01.ENG&toc=OJ:L:2017:060:TOC)

<sup>4</sup>U. S. Department of the Treasury, « Treasury Sanctions Two Congolese Government Officials », 12 décembre 2016, <https://www.treasury.gov/press-center/press-releases/Pages/jl0682.aspx>

<sup>5</sup>Ibid.

<sup>6</sup>Voir notamment Radio Okapi, « Tueries de Beni : le bilan revu à la hausse (25 morts) », 25 décembre 2016, <http://www.radiookapi.net/2016/12/25/actualite/securite/tueries-de-beni-le-bilan-revu-la-hausse-25-morts>

*l'émergence de groupes maï-maï qui compteraient plusieurs centaines de membres* », souligne le Secrétaire général des Nations unies dans son rapport sur la MONUSCO du 29 décembre 2016<sup>7</sup>. Nos organisations s'inquiètent de ce que la **formation de nouveaux groupes d'hommes armés** en réponse aux violences aggrave la situation sécuritaire et des droits humains dans le territoire de Béni.

Le 13 août 2016, **plus de 36 civils ont été assassinés** au cours d'un massacre ayant eu lieu à Rwangoma, un quartier de l'est de la ville de Béni, par des éléments présumés des ADF armés de machettes, de haches et de Kalachnikovs<sup>8</sup>. Certains témoignages indiquent que des villageois avaient alerté les FARDC du mouvement d'un groupe d'ADF vers Rwangoma plusieurs heures avant le massacre, ce qui n'a pas pour autant amené ces dernières à agir. Les informations recueillies par nos organisations démontrent en tout cas clairement l'incapacité de l'armée congolaise ainsi que des forces de la MONUSCO à protéger la population civile, même dans des zones à proximité de grands centres urbains.

Le 5 juillet 2016, **neuf civils ont été assassinés** au cours d'une attaque des ADF sur un village situé près d'Oïcha, à 23 kilomètres de la ville de Béni. Une nouvelle attaque a eu lieu le 30 juillet à Tenambo. L'opération menée par les FARDC appuyées par des forces de la MONUSCO en réaction à ces attaques a causé la mort de **deux civils**, indique le Groupe d'experts des Nations unies pour la République démocratique du Congo dans son rapport du 28 décembre 2016<sup>9</sup>.

#### *B. Dans les territoires du Lubero et de Rutshuru*

Depuis juillet 2016, les attaques de milices et groupes armés et les **violences inter-communautaires se sont également accentuées** dans le territoire du Lubero et se sont étendues jusqu'au territoire de Rutshuru. Les tensions entre la communauté Hutu d'un côté, perçue comme « étrangère », et les communautés Hunde et Nande de l'autre, tenues pour « autochtones », sont exacerbées par une série d'attaques sur différents villages menée par des milices soutenant chaque camp. Alors que la résurgence de ces exactions a été signalée depuis de nombreux mois, les civils continuent d'être les victimes des milices et groupes armés pourtant identifiés, faute de protection suffisante de la part des FARDC et de la MONUSCO.

Dans la nuit du 16 au 17 février 2017, **27 civils auraient été assassinés**, 6 autres enlevés et cinq blessés lors d'un massacre perpétré dans le groupement Mutanda, dans le territoire de Rutshuru, par des présumés Maï-Maï Mazembe allié au groupe Nduma Defense of Congo/Rénové (NDC/R)<sup>10</sup>. Dans la nuit du 21 au 22 décembre 2016, une attaque de miliciens Maï-Maï Nyatura sur le village de Bwalanda, à Rutshuru, a causé la **mort de plus de 20 personnes** de la communauté Nande. Une opération de représailles des milices Nande a fait **plus de dix victimes civiles** de l'ethnie Hutu à Nyanzale le 25 décembre 2016.

Des observateurs ont également indiqué en juillet 2016 que plus de **90 civils ont été assassinés** entre les villages de Nyanzale et Kibirizi, dans le territoire de Rutshuru, au cours d'affrontements ayant opposés des éléments Maï-Maï Mazembe alliés au groupe NDC/R et un groupe Nyatura Hutu appuyé par des membres des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Au cours des deux premières semaines de juillet, les Maï-Maï Mazembe et le NDC/R ont mené des attaques sur plusieurs villages (Kikuru, Kiyeye, Kitunda, Mutanda) afin d'en reprendre le contrôle aux Nyatura-FDLR. Au cours de ces attaques, au moins **73 membres de la communauté Hutu**, soutenue par les Nyatura-FDLR, **ont été tués**. Des centaines de maisons ont été détruites engendrant de vastes mouvements de population. Dans certains de ces villages, plus de **75 % de la population a fui** pour se mettre à l'abri<sup>11</sup>. Les FARDC ont été déployées tardivement sur les lieux et des observateurs locaux ont rapporté que leurs effectifs étaient trop réduits pour pouvoir endiguer les violences<sup>12</sup>. Au cours des deux dernières semaines de juillet, des opérations de représailles ont été menées par des groupes Nyatura bénéficiant de l'appui des FDLR, notamment à Kibirizi les 17 et 18 juillet. Ces attaques ont causé la **mort d'au moins 20 personnes des communautés Hunde et Nande**. Dans son

---

7Op. Cit.

8Rapport du Secrétaire général des Nations unies sur la MONUSCO, 29 décembre 2016, *Ibid*.

9Rapport du Groupe d'experts des Nations unies sur la RDC, 28 décembre 2016, *Ibid*.

10Voir la déclaration du président du Baraza intercommunautaire de Nyanzale, Antoine Nta Muntu, Radio Okapi, Nord-Kivu: nouvelle attaque des miliciens signalée à Mutanda », 18 février 2017,

<http://www.radiookapi.net/2017/02/18/actualite/securite/nord-kivu-nouvelle-attaque-des-miliciens-signalee-mutanda>

11Radio Okapi, « Nord-Kivu: l'armée renforce sa présence à Nyanzale », 12 juillet 2016,

<http://www.radiookapi.net/2016/07/12/actualite/securite/nord-kivu-larmee-renforce-sa-presence-nyanzale>

12Voir notamment Radio Okapi, « Nord-Kivu : le déploiement des FARDC à Nyanzale « est en cours » », 14 juillet 2016,

<http://www.radiookapi.net/2016/07/14/actualite/securite/nord-kivu-le-deploiement-des-fardc-nyanzale-est-en-cours>

Radio Okapi, « Nord-Kivu: l'armée renforce sa présence à Nyanzale », 12 juillet 2016,

<http://www.radiookapi.net/2016/07/12/actualite/securite/nord-kivu-larmee-renforce-sa-presence-nyanzale>

rapport, le Groupe d'expert indique que « *début août, attaques et représailles ont atteint leur paroxysme avec la généralisation des incendies criminels visant des maisons à Nyanzale et dans les villages alentours* », et souligné une « *recrudescence de petites attaques au mois d'octobre 2016* »<sup>13</sup>.

Nos organisations s'alarment de la poursuite et de la récurrence de massacres de civils au Nord-Kivu, parfois dans les mêmes localités, à quelques semaines d'intervalle, ainsi que de certains témoignages d'habitants se disant abandonnés par l'armée congolaise et par la MONUSCO. Nos organisations appellent les autorités congolaises à renforcer la présence des FARDC pour améliorer la situation sécuritaire et des droits humains dans cette région du pays, faute de quoi elles seront responsables d'une instabilité qui contribue à retarder le processus d'enrôlement des électeurs et à mettre en danger la tenue des élections dans les délais prévus.

La MONUSCO doit remplir plus efficacement son mandat de protection des civils, que lui confère la résolution 2277 du Conseil de sécurité des Nations unies du 30 mars 2016<sup>14</sup>. Elle doit renforcer sa présence à l'est, pour améliorer ses capacités de prévention de ce type de violences en opérant des activités de surveillance et de neutralisation de ces groupes et milices armés et en intervenant plus rapidement et efficacement lorsque des mouvements ou des attaques de ces groupes sont identifiés, et ce dans le strict respect des droits humains et du droit international humanitaire.

## 2. 2. Violations massives des droits humains dans les provinces des Kasais

### *A. Origines du conflit : la remise en cause de l'autorité de l'État*

Dans les provinces du Kasai, Kasai central et Kasai oriental, situées au centre de la RDC, une crise violente a également éclaté et des **violations graves et massives des droits humains** ont été commises majoritairement par l'armée congolaise depuis le milieu de l'année 2016. Les violences, qui sont toujours en cours au moment de l'écriture de cette note, ont fait **plusieurs centaines de victimes**, et affecté « **des dizaines de milliers de civils innocents** »<sup>15</sup> : 150 000 selon les estimations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA) de janvier 2017, et 50 000 écoliers<sup>16</sup> selon les chiffres du BCNUDH de janvier 2017.

Ces violences sont nées d'un conflit entre le chef coutumier Kamuina Nsapu, de son vrai nom, Jean Pierre Pandi, et les autorités congolaises. Cet ancien médecin qui vivait en Afrique du Sud était rentré en RDC à la mort de son père en 2006 pour hériter de son pouvoir de chef traditionnel. Il avait ensuite délégué l'exercice de ce pouvoir et était retourné exercer en Afrique du Sud avant de revenir en RDC entre mars et avril 2016. Le but de ce retour était d'obtenir la reconnaissance officielle de son statut de chef coutumier auquel il avait droit en vertu de la loi adoptée en août 2015<sup>17</sup> fixant le statut des chefs coutumiers. Certaines sources indiquent que les autorités congolaises ont refusé de le lui accorder car le chef Kamuina Nsapu ne leur apportait pas son soutien. Ce dernier a alors appelé la population qui lui était fidèle à la désobéissance civile et ouvertement remis en cause la légitimité du régime en place et l'autorité de l'Etat. A la suite d'une perquisition conduite à son domicile et en son absence par les services de sécurité congolais en avril 2016 – et perçue comme une profanation de son pouvoir traditionnel –, des individus fidèles à Kamuina Nsapu se sont radicalisés et ont commencé à lancer des attaques contre des bâtiments étatiques, des symboles et des représentants de l'État, en particulier les forces de sécurité congolaises.

Le chef Kamuina Nsapu a été **assassiné au cours d'un assaut des forces de sécurité** congolaises sur son village situé à proximité de la mission catholique Pshikula, dans le territoire de Tshimbulu, le 12 août 2016. Des observateurs locaux ont décrit cette attaque comme une « opération punitive » à l'encontre du chef traditionnel et indiqué à nos organisations que les services de sécurité congolais ont pris pour cible le village, et ses habitants. Kamuina Nsapu a été tué au cours des affrontements, et plusieurs dizaines d'autres civils auraient été sommairement exécutés, toujours d'après des sources locales. Certains des corps auraient ensuite été déplacés jusqu'à la ville de Kananga, la capitale du Kasai central, et entreposés dans

13Rapport du Secrétaire général des Nations unies sur la MONUSCO, 29 décembre 2016, *Ibid*.

14Conseil de sécurité des Nations unies, S/RES/2277 (2016), 30 mars 2016,

<https://monusco.unmissions.org/sites/default/files/n1608883.pdf>

15OCHA, Communiqué du 6 janvier 2017,

[https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/ocha\\_communique\\_de\\_presse\\_violences\\_kasai\\_06\\_012017\\_fr.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/ocha_communique_de_presse_violences_kasai_06_012017_fr.pdf)

16BCNUDH, Analyse de la situation des droits de l'homme au mois de janvier 2017.

17 Loi fixant le statut des chefs coutumiers, août 2015, République du Congo, [http://www.droitcongolais.info/files/1.11.1.-Loi-du-25-aout-2015\\_Statut-des-chefs-coutumiers.pdf](http://www.droitcongolais.info/files/1.11.1.-Loi-du-25-aout-2015_Statut-des-chefs-coutumiers.pdf)

l'enceinte du stade de foot. Des policiers auraient également été blessés et onze tués, d'après les déclarations de Lambert Mendé, le porte parole du gouvernement. Le corps de Kamuina Nsapu aurait ensuite été mutilé, et emporté par les forces de sécurité. Il n'a toujours pas été restitué à la communauté.

### *B. Réponse sécuritaire meurtrière des FARDC*

Depuis, les attaques de ce qui est désigné comme une milice locale par les Nations unies, la milice Kamuina Nsapu du nom de leur chef dont elle cherche à venger la mort, se sont intensifiées. Des institutions de l'État (bureaux administratifs, tribunaux, mairies, commissariats, prisons), des églises, ainsi que des militaires et des policiers ont été pris pour cible. Des villages ont été incendiés. Dans certains cas, les FARDC ont eu **recours à la force, y compris létale, de façon excessive, disproportionnée et parfois indiscriminée**, en réponse à ces attaques. Des informations indiquent que la plupart des victimes de ces affrontements sont des miliciens non armés. Plusieurs sources signalent que des militaires ont, dans le cadre d'opérations menées contre la milice, **sommairement exécuté des civils désarmés**.

Entre le 8 et le 13 février 2017, au moins **150 miliciens Kamuina Nsapu ont trouvé la mort** dans une série de heurts avec les forces armées congolaises qui ont eu lieu dans le territoire de Dibaya (Kasaï occidental), et notamment dans la ville de Tshimbulu. Des militaires auraient également été blessés. Dans la majorité des attaques, les miliciens ont pénétré dans la ville de Tshimbulu armés de bâtons, de lances, de fétiches, et parfois de machettes et de fusils de fabrication artisanale et les FARDC sont intervenus en tirant à balles réelles et en utilisant des armes automatiques et des armes lourdes, notamment des lance-roquettes, d'après des témoignages d'habitants.

Dans un communiqué publié le 20 février 2017<sup>18</sup>, le Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies, Zeid Ra'ad Al-Hussein, a souligné qu'il existe « **des allégations multiples et sérieuses de violations massives des droits humains dans le Kasaï, le Kasaï central, le Kasaï oriental et les provinces du Lomami dans le contexte d'une forte détérioration de la situation sécuritaire, y compris des personnes ciblées par des soldats pour leur prétendue affiliation avec une milice locale** ». Il ajoute que des exécutions extrajudiciaires auraient pu être commises par des membres des FARDC et exhorte les autorités congolaises à « **mettre un terme à une réaction militaire brutale qui ne fait rien pour s'attaquer aux causes profondes du conflit entre le gouvernement et les milices locales mais vise plutôt les civils sur la base de leurs liens présumés avec les milices** ». Le communiqué indique également que le Bureau Conjoint des Nations unies aux Droits de l'homme (BCNUDH) a reçu des informations faisant état du meurtre de 50 individus par des membres des forces armées congolaises entre le 6 et le 8 février, et de l'assassinat de 101 autres entre le 9 et le 13 février, supposément des miliciens Kamuina Nsapu. Le BCNUDH a documenté **plus de 280 cas d'assassinats** perpétrés dans le cadre de ces violences depuis juillet 2016.

Quelques jours plus tard, le 17 février, une vidéo ayant suscité plusieurs controverses et entraîné l'ouverture d'une enquête par les autorités, a été diffusée sur Internet montrant de présumés soldats des FARDC exécuter sommairement au moins une dizaine de supposés miliciens, sur une route entre Ntenda et Mwanza Lomba, entre les provinces du Kasaï central et oriental, d'après la retranscription des propos tenus par un présumé militaire en *lingala* dans la vidéo. Sur les images, il est possible d'apercevoir au premier plan un groupe de 6 présumés militaires des FARDC, en uniforme intégral, ouvrant le feu sans retenue sur un groupe d'individus situés à quelques dizaines de mètres d'eux, et ne présentant visiblement aucun danger direct pour les présumés soldats. Après avoir tiré de façon nourrie, les présumés militaires s'approchent des victimes, toutes blessées par balles et allongées au sol, et les exécutent une à une en tirant à bout portant. L'une est piquée à l'aide de la lame d'une arme blanche par un supposé soldat qui semble vouloir s'assurer que la victime est bien morte. L'auteur de la vidéo, probablement un militaire du détachement, indique régulièrement en *lingala* ou en *sawihili* : « *Toi tu as déjà ton compte ! Bande d'animaux !* », « *c'est bon, il a déjà son compte* » ou « *celui-là n'est pas mort* », avant qu'un présumé militaire n'intervienne pour achever la victime. Certains corps sont ensuite déplacés par les présumés militaires et rassemblés près d'un camion militaire qui apparaît dans un second temps sur la vidéo, en même temps qu'un autre groupe d'une dizaine de présumés soldats.

En analysant les images, nos organisations ont pu dénombrer au moins 13 corps, parmi lesquels ceux d'au moins deux femmes. Certaines des victimes semblent également très jeunes et pourraient être des enfants. Des victimes portent un bandeau rouge autour de la tête et du bras gauche, signe distinctif des miliciens Kamuina Nsapu. Les images montrent qu'ils ne sont armés que de bâtons, de gourdins et de lance-pierres,

---

<sup>18</sup>Déclaration du Haut Commissaire aux droits de l'homme, 20 février 2017, <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=21205&LangID=E>

attestant que les militaires ont eu recours à la force de façon aveugle en exécutant des individus qui ne présentaient en aucun cas une menace grave et directe pour eux.

Les Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois stipulent que les agents de l'État « *dans l'accomplissement de leurs fonctions, auront recours autant que possible à des moyens non violents avant de faire usage de la force ou d'armes à feu* » et qu'ils « *ne doivent pas faire usage d'armes à feu contre des personnes, sauf en cas de légitime défense ou pour défendre des tiers contre une menace imminente de mort ou de blessure grave* »<sup>19</sup>. Ils soulignent que si recours à la force il y a, ces agents « *doivent se faire connaître en tant que tels et donner un avertissement clair de leur intention d'utiliser des armes à feu, en laissant un délai suffisant pour que l'avertissement puisse être suivi d'effet* ». Aucun de ces principes de base n'a visiblement été respecté par les supposés soldats.

Si pour l'heure la vidéo est en cours d'authentification par nos organisations, un faisceau d'éléments laisse déjà penser que ces actes ont bel et bien été perpétrés par des éléments des FARDC dans le cadre du conflit les opposant à la milice Kamuina Nsapu et sont cohérents avec d'autres cas de violations graves des droits humains commises dans ces zones et documentés par nos organisations. Le ministre de l'information congolais Lambert Mende a réagi à cette vidéo en indiquant dans un communiqué publié le 18 février qu'il s'agissait d'un « *montage réalisé [...] par des pourfendeurs du gouvernement* », et d'une « *mise en scène macabre de très mauvais goût qui sonne comme une apologie du terrorisme* », avant même que des enquêtes sérieuses n'aient pu être menées sur le terrain. Le même jour, la Ministre des droits humains, Marie-Ange Mushobekwa, a annoncé qu'une enquête avait été ouverte sur ces allégations de crimes, ce qu'a confirmé le gouvernement congolais le 22 février, notamment face aux appels lancés par les Nations unies, l'Union européenne<sup>20</sup>, la France<sup>21</sup> et les Etats-Unis<sup>22</sup>.

Le 27 janvier 2017, des affrontements opposant des éléments des FARDC et de la police nationale congolaise (PNC) à une trentaine de miliciens Kamuina Nsapu ont été signalés à nos organisations à Kananga. La réponse des forces de sécurité congolaises à cette attaque, qui visait notamment le tribunal de Kananga, la mairie et le Gouvernorat, aurait entraîné la **mort d'au moins 9 personnes, dont deux garçons et une fille de 13 ans**, d'après les informations rapportées par le BCNUDH dans son rapport de janvier 2017 et non encore recoupées. Le rapport souligne notamment que « *la plupart des victimes seraient des miliciens armés de bâtons et munis de fétiches* »<sup>23</sup>. Une autre vidéo diffusée sur internet, supposément filmée le 27 janvier, montre une jeune fille blessée et qui saigne, allongée sur le sol devant le gouvernorat de Kananga. Elle porte autour de la tête et du bras gauche un bandeau rouge, indiquant qu'elle ferait partie du groupe des Kamuina Nsapu et n'est pas armée. Des hommes qui sont en train de l'interroger et refusent de l'emmener à l'hôpital lui donnent plusieurs coups de pieds au visage. La vidéo permet d'identifier que l'un des hommes porte un pantalon bleu marine, de la couleur de l'uniforme des policiers congolais, ce qui pourrait indiquer qu'il s'agirait d'un agent de la PNC. Un témoin a rapporté à France 24 avoir « *vu cette jeune fille – encore vivante – être tirée sur le sol* ». Il ajoute que « *visiblement, elle avait également été touchée par des balles* » et qu'« *elle est d'ailleurs morte un peu plus tard, puisque les militaires n'ont pas voulu l'emmener à l'hôpital* ». Sur la vidéo la jeune fille dit avoir été enrôlée de force dans un groupe et forcée de boire une potion censée la rendre plus forte. Le témoin indique avoir vu les corps de deux autres garçons ainsi que trois autres cadavres. Ce témoin a affirmé que : « *des jeunes portant des bandeaux rouges et provenant de Nganza [s'étaient] dirigés [un peu plus tôt] vers la tribune qui avait été dressée pour la venue du Premier ministre. Ils étaient armés de bâtons et de balais, mais je n'ai pas vu d'armes à feu. Des militaires ont alors commencé à tirer* »<sup>24</sup>.

---

19Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois, septembre 1990,

<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/UseOfForceAndFirearms.aspx>

20Déclaration locale de la Délégation de l'Union européenne concernant les violences dans les Kasai, le 20 février 2017, [https://eeas.europa.eu/delegations/dr-congo-kinshasa/20977/declaration-locale-de-la-delegation-de-lunion-europeenne-concernant-les-violences-dans-les\\_en](https://eeas.europa.eu/delegations/dr-congo-kinshasa/20977/declaration-locale-de-la-delegation-de-lunion-europeenne-concernant-les-violences-dans-les_en)

21République démocratique du Congo - Situation dans le Kasai, 20 février 2017,

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/republique-democratique-du-congo/evenements/article/republique-democratique-du-congo-situation-dans-le-kasai-20-02-17>

22Département d'État des Etats-Unis, <https://cd.usembassy.gov/fr/declaration-de-mark-toner-porte-parole-interimaire/> 23Ibid.

24France 24, « Des militaires tirent sur une jeune fille en RD Congo : "Elle était pourtant désarmée" », 22 février 2017, <http://observers.france24.com/fr/20170222-rdc-congo-kasai-kananga-video-militaires-tirent-jeune-fille-desarmee-kamuina-nsapu>

En juillet, septembre, mi-octobre et décembre 2016, des violences similaires ont été signalées à nos organisations, notamment à Kananga, à Kena Nkuna, dans le Kasai central, à Tshikapa dans le Kasai, à Mbuji-Mayi dans le Kasai oriental. Dans son rapport sur la MONUSCO de décembre 2016, le Secrétaire des Nations unies note que « *dans le Kasai central, les graves flambées de violence qui ont secoué la province en juillet et en octobre, notamment sa capitale Kananga, ont fait au moins **140 morts** et un nombre bien plus important de blessés, selon des informations non confirmées* »<sup>25</sup>.

Nos organisations condamnent les attaques menées par les miliciens Kamuina Nsapu, et sont extrêmement préoccupées par les informations concordantes indiquant que cette milice **recrute et utilise des enfants, parfois de moins de 14 ans, y compris comme boucliers humains**<sup>26</sup>. Certaines sources signalent que 50 % des effectifs des Kamuina Nsapu seraient constitués de mineurs. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA) estime que « *des **dizaines de mineurs auraient été enrôlés** dans les rangs de la milice* »<sup>27</sup>.

Nos organisations exhortent les autorités congolaises à mettre un terme immédiat aux exécutions extrajudiciaires et à toutes les violations des droits humains et du droit international humanitaire commises par des soldats congolais dans le cadre de ce conflit. Elles doivent émettre des ordres clairs défendant les FARDC d'utiliser la force de façon excessive et disproportionnée à l'encontre de supposés miliciens, et tout mettre en œuvre pour stopper la réponse sécuritaire brutale jusqu'ici apportée à cette crise, laquelle n'a mené qu'à davantage de violences. Des enquêtes indépendantes, impartiales et effectives doivent être menées par les autorités afin d'identifier et poursuivre en justice les responsables de ces crimes.

Les autorités congolaises doivent également permettre aux organisations de défense des droits humains et aux journalistes d'enquêter sur ces crimes. Nos organisations sont en effet préoccupées par le fait que les autorités congolaises cherchent à dissimuler les exactions commises dans ces régions centrales du pays en menaçant et en muselant certains journalistes. Dans un communiqué publié le 21 février 2017, l'organisation Reporters sans frontières (RSF) a souligné que des journalistes étaient « *incités à ne pas évoquer les massacres dans la province du Kasai* », ajoutant que « *les journalistes qui rapportent sur les massacres commis par les miliciens du groupe "Kamuina Nsapu" et les Forces armées de la RDC (FARDC) font face à des **menaces de mort immédiates*** ». Au moins quatre journalistes de la région de Kananga auraient ainsi été « *pris à partie* » entre le 13 et le 19 février 2017. « *Deux d'entre eux ont dû fuir la région pour se mettre à l'abri* », précise l'organisation<sup>28</sup>.

Depuis le 12 mars 2017, six personnes dont deux membres du Groupe d'experts des Nations unies sur la RDC ont été enlevées dans le Kasai central et sont toujours portées disparues.

La région du Kasai central était, ces dernières années, largement pacifique. Il s'agit de la province d'origine d'Etienne Tshisekedi, l'ancien leader du parti d'opposition Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS) décédé le 1<sup>er</sup> février dernier. Différentes informations indiquent que la **déstabilisation de ce bastion de l'opposition n'est pas sans lien avec la situation politique nationale**, les forces armées congolaises soutenant certains chefs coutumiers considérés comme fidèles au président Kabila. La MONUSCO devrait renforcer sa présence dans les zones affectées par ce conflit afin de dissuader la commission de tels crimes, s'interposer si nécessaire pour protéger les civils, et continuer de documenter les violations des droits humains commises par toutes les parties.

### 2. 3. Poursuite de la répression des voix engagées dans le combat démocratique

Parallèlement à cette détérioration de la situation sécuritaire et des droits humains à l'est et au centre du pays, la RDC traverse une **crise électorale** ayant entraîné une restriction de l'espace démocratique et la commission de **graves violations des droits humains** à l'ouest et dans les grands centres urbains du pays, notamment à Kinshasa, Goma, Bukavu, Lubumbashi, Kananga et Mbuji-Mayi, où les voix réclamant le départ du président Kabila à la fin de son second et dernier mandat constitutionnel ont été violemment réprimées à la fin de l'année 2016. Si l'accord de la Saint Sylvestre avait notamment pour but de désamorcer

---

25Rapport du Secrétaire général des Nations unies sur la MONUSCO, 29 décembre 2017, *Ibid.*

26Voir également à ce sujet le rapport du BCNUDH de janvier 2017, *Ibid.*

27 OCHA, Communiqué du 6 janvier 2017, *Ibid.*

28Reporters sans frontières, « Les journalistes "incités" à ne pas évoquer les massacres dans la province du Kasai en RDC », 21 février 2017, <https://rsf.org/fr/actualites/les-journalistes-incites-ne-pas-evoquer-les-massacres-dans-la-province-du-kasai-en-rdc>

ces tensions et de permettre le retour d'un climat plus apaisé, la société civile, les mouvements citoyens, les défenseurs des droits humains, les médias et les journalistes, ainsi que les représentants de l'opposition politique continuent d'être sous pression et peu de progrès ont été faits en vue de stopper la répression des voix contestataires.

#### A. Libérer les activistes détenus pour leurs actions pacifiques en faveur de la démocratie

Alors que l'accord politique du 31 décembre 2016 prévoit la libération des activistes pro-démocratie et des opposants politiques et l'abandon des poursuites, certains d'entre eux continuent d'être victimes d'arrestations, sont toujours détenus et/ou sont l'objet de harcèlement, y compris judiciaire, d'actes d'intimidation et de menaces, notamment d'assassinat.

Le 24 février 2017, M. Paul Nsapu, président de la Ligue des Électeurs et secrétaire général adjoint de la FIDH, a été menacé d'assassinat. Il a reçu deux messages textes (SMS) en langue *lingala* sur son téléphone portable le menaçant ainsi que sa famille en ces termes : « *tu as oublié ce qui est arrivé à tes amis du Katanga ? Tu n'es rien, nous ne te lâcherons pas jusqu'à ce que tu tombes, tu es un petit arbre. Nous savons tout ce que tu fais, où tu te caches* ». Le second message indiquait : « *Toi comme tu es têtue, tu ne veux pas comprendre, nous allons t'achever. Même si tu as fais fuir tes enfants et tes frères et sœurs, nous allons achever ceux qui sont ici. Les jours sont comptés. Tu vas apprendre. Nous connaissons où ils sont* ». Ces menaces font suite aux propos tenus par le ministre de la Communication et des médias, M. Lambert Mende Omalanga, dans une interview donnée à ACTUALITE.CD le 18 février, dans laquelle ce dernier a sous-entendu que M. Paul Nsapu serait l'un des instigateurs d'un « montage vidéo » sur le massacre de supposés miliciens Kamuina Nsapu<sup>29</sup>, réalisé à des fins politiques pour rendre responsables les FARDC et les autorités congolaises de graves crimes. Nos organisations craignent que ces menaces ne soient liées aux activités de défense des droits humains de M. Paul Nsapu en faveur des victimes de meurtres et autres exactions commis ces derniers mois, notamment à l'encontre de civils non armés, y compris dans les régions du Kasai central et à Kinshasa, par les services de sécurité congolais. Il pourrait également être ciblé pour son soutien public aux membres des mouvements citoyens tels que la LUCHA, Filimbi ou Compte à rebours, victimes de harcèlement, intimidations, arrestations et détentions arbitraires par les autorités congolaises<sup>30</sup>.

Le 18 mars, l'activiste du mouvement Lutte pour le changement (Lucha) **Fabrice Kubuya Mutsirwa a été libéré de la prison de Goma**. Il a été victime de mauvais traitements au cours de sa détention et est **hospitalisé** depuis sa libération. Il avait été condamné le 7 mars à trois mois d'emprisonnement. Trois autres activistes de la Lucha, Faustin Dunia, Jacques Muhindo et Glody Ntambwe, inculpés d'« incitation à la révolte », de « trouble à l'ordre public », de « violation de domicile », d'« usurpation de fonctions » et de « menaces de mort » ont également été condamnés par le Tribunal de Paix de Goma à trois mois d'emprisonnement le 8 février. Ils ont immédiatement été libérés puisqu'ils avaient déjà purgé leur peine d'emprisonnement. Ces trois derniers avaient été enlevés le 24 octobre 2016 et battus à Goma par des jeunes leaders de la majorité présidentielle<sup>31</sup> alors qu'ils sensibilisaient la population civile sur un sit-in organisé les jours suivant sur le mandat présidentiel. Si ces activistes ont été libérés, ils n'ont cependant pas été innocentés. Les décisions de justice prises à leur encontre n'ont pas été annulées et leur arrestations et détentions n'ont pas été reconnues comme arbitraires.

L'activiste du mouvement la Lucha Patrick Musasa Tshibanda a quant à lui passé plus d'un mois en détention arbitraire dans les locaux de l'ANR à Kinshasa. Il avait été enlevé à Kinshasa le 16 décembre 2016, détenu au camp militaire de Tshatshi avant d'être transféré dans les locaux de l'ANR le 26 décembre. Il a été détenu au secret, sans avoir accès à l'assistance d'un avocat, avant d'être libéré à la fin du mois de janvier. Deux autres jeunes activistes de la Lucha, Nicolas Mbiya Kabeya et Jean-Paul Mualaba Biaya, qui étaient arbitrairement détenus à Mbuji-Mayi depuis le 20 décembre 2016, ont eux été acquittés le 1<sup>er</sup> février puis libérés.

---

<sup>29</sup>Voir ci-dessous, deuxième partie, paragraphe « Violations massives des droits humains dans les provinces des Kasais ».

<sup>30</sup>L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, RDC : Menaces de mort à l'encontre de M. Paul Nsapu, 1<sup>er</sup> mars 2017, <https://www.fidh.org/fr/themes/defenseurs-des-droits-humains/rdc-menaces-de-mort-a-l-encontre-de-m-paul-nsapu>

<sup>31</sup>Les jeunes leaders de la majorité présidentielle est une milice pro-gouvernement composée en majorité de jeunes désœuvrés qui opèrent avec le soutien des autorités politiques et sécuritaires (ANR, police, armée) pour traquer les militants pro-démocratie, les opposants politiques et toutes les voix dissidentes. Ces derniers ont été particulièrement actifs lors du dernier trimestre 2016 à l'échéance du 19 décembre 2016.

Les trois activistes du mouvement Compte à Rebours, Chris Shematsi, John Ngandu et Samuel Bosasele, qui étaient détenus à Kinshasa ont également été libérés le 8 février. Des informations indiquent néanmoins qu'ils ont, depuis leur libération, étaient convoqués à plusieurs reprises au bureau de l'ANR. Ils avaient été arrêtés le 13 décembre 2016 avec M. Carbone Beni Wa Beya, chargé de la mobilisation et du déploiement au sein du collectif Filimbi, alors qu'ils participaient à un sit-in pacifique pour appeler au respect de la constitution devant le siège de la CENCO à Kinshasa, où se déroulaient des négociations politiques. M. Carbone Beni Wa Beya a été détenu au camp militaire Tshatshi, division présidentielle T2 avant d'être transféré dans les locaux de l'ANR le 26 décembre 2016 puis libéré le 11 janvier 2017 après 29 jours de détention. Selon les informations reçues, M. Carbone Beni Wa Beya aurait souffert de mauvais traitements lors de sa détention au camp militaire de Tshatshi. Les trois membres de Compte à Rebours restent détenus au cachot des « Zulu » dans les locaux de l'ANR à Kinshasa/Gombe sans accès à leur avocat au moment de l'écriture de cette note. Aucune charge formelle n'a été retenue contre aucun des quatre défenseurs.

### *B. Mettre un terme à la détention et au harcèlement des opposants politiques*

Certains **dirigeants politiques se trouvent également toujours en détention ou les charges qui pèsent contre eux n'ont toujours pas été abandonnées**. Franck Diongo, député et leader du Mouvement lumumbiste progressiste (MLP), demeure détenu à la prison centrale de Kinshasa. Il avait été arrêté le 19 décembre 2016 et condamné le 28 décembre par la Cour suprême de justice à 5 ans d'emprisonnement pour arrestation arbitraire et détention illégale aggravée, au cours d'un procès expéditif au cours duquel il avait comparu, accompagné de ses avocats et d'une assistance médicale, en chaise roulante et sous perfusion. Il a ainsi été reconnu coupable d'avoir séquestré dans sa résidence trois militaires de la Garde républicaine. D'après les informations recueillies par nos organisations, le dirigeant de l'opposition a été arbitrairement arrêté alors qu'il était chez lui. Le lundi 9 janvier 2017, les forces de police sont intervenues avant et pendant une conférence de presse organisée à Kinshasa par les avocats de Franck Diongo, et ont arrêté deux membres du MLP, battu des partisans de Franck Diongo et endommagé ou détruit du matériel (chaises, affiches et photos)<sup>32</sup>. Nos organisations exhortent les autorités congolaises à libérer Franck Diongo et ses partisans, qui sont détenus pour des motifs politiques, et mettre un terme à leur harcèlement, y compris judiciaire.

Le 7 janvier, Gabriel Kyungu, le président de l'UNAFEC, a été empêché de se rendre à Kinshasa par les services de sécurité de l'aéroport de Luano, à Lubumbashi, dans la province du Haut-Katanga, où il souhaitait participer à des travaux sur la mise en œuvre de l'accord de la Saint Sylvestre. Il avait déjà été victime de harcèlement de la part des autorités congolaises depuis son départ de la Majorité présidentielle en septembre 2015. Le 5 janvier 2017, Gabriel Kyungu avait été convoqué par le parquet et interrogé sur une vidéo au cours de laquelle il aurait insulté le président Kabila. Son immunité parlementaire avait été levée par le parlement provincial du Haut-Katanga à la fin du mois de décembre 2016.

Nos organisations saluent en revanche la libération à Kinshasa, le 28 janvier, de Moise Moni Della, président du parti d'opposition des Conservateurs de la Nature et Démocrates (CONADE). Il avait été arrêté le 19 septembre 2016 par des éléments des FARDC et poursuivi pour rébellion, incitation à la désobéissance civile et atteinte au chef de l'État. Le tribunal de Grande instance de la Gombe avait accordé sa libération provisoire le 27 janvier. Le 15 janvier, l'opposant Roger Lumbala du Rassemblement congolais pour la Démocratie – Nationale (RDC/N) est rentré en RDC après un exil de quatre ans. Le 12 janvier, le vice-président de l'UDPS, David Mukeba, qui était arbitrairement détenu par l'ANR à Kinshasa depuis le 19 novembre avec trois autres personnes, libérées précédemment, avait également été remis en liberté<sup>33</sup>.

Nos organisations appellent les autorités congolaises à mettre pleinement en œuvre les mesures de décriminalisation prévues par l'accord du 31 décembre 2016 et à abandonner toutes les poursuites, annuler les décisions de justice et libérer tous les activistes, défenseurs des droits humains, opposants politiques et individus arbitrairement détenus dans le cadre de la répression des voix opposées au maintien au pouvoir du président Kabila.

### *C. Garantir la liberté de la presse et des médias*

Les médias et les journalistes continuent également d'être la cible des autorités. Si Radio Liberté et Canal Congo Télévision (CCTV) ont été autorisés à émettre de nouveau le 23 janvier, sept autres médias proches

<sup>32</sup>Voir Politico, « La Police disperse le point de presse des avocats de Franck Diongo à Kinshasa », 9 janvier 2017, <http://www.politico.cd/encontinu/2017/01/09/police-disperse-point-de-presse-avocats-de-franck-diongo-a-kinshasa.html>

<sup>33</sup>Voir notamment le rapport du BCNUDH, *Ibid.*

de l'opposition demeurent bloqués dont **six médias congolais** à savoir: Congo News, Radio Lisanga Télévision (RLTV), Nyota Télévision, Radiotélévision Lubumbashi JUA (RTLJ), La Voix du Katanga et Radiotélévision Mapendo. **Les signaux de Radio France Internationale (RFI) sont toujours suspendus** à Kinshasa et dans la ville voisine de Brazzaville, et ce depuis plus de trois mois.

Ces mesures de restriction s'inscrivent dans le cadre d'une répression accrue de la liberté de la presse et des médias depuis la fin de l'année 2016. Les locaux de certaines radios ont été saccagés, des émissions de radios ont été suspendues, des médias interdits d'émettre, des journalistes intimidés ou menacés et victimes de violences de la part des services de sécurité congolais<sup>34</sup>. Le 14 décembre 2016, les compagnies de télécommunications avaient reçu une lettre de l'Autorité de régulation des postes et des télécommunications (ARPTC)<sup>35</sup>, sur ordre de la présidence de la République, les intimant de bloquer l'accès aux réseaux sociaux et de suspendre intégralement l'accès à Internet si ce blocage n'était pas possible, à partir du 18 décembre à minuit, veille du dernier jour du second et dernier mandat constitutionnel du président Kabila.

Ces mesures portent une **atteinte grave à la liberté de la presse et des médias** et à **l'accès à l'information** des citoyens congolais. Le pays est à un moment crucial de son histoire. Les revendications légitimes du peuple congolais pour la construction d'une RDC plus démocratique doivent être entendues par les autorités. Cela doit notamment passer par le respect des libertés d'expression et d'opinion, de l'intégrité physique des journalistes et par la levée immédiate des interdictions et restrictions pesant sur les organes de presse.

#### *D. Rendre justice aux victimes de la répression des manifestations*

Nos organisations exhortent également les autorités congolaises à mener des enquêtes indépendantes et impartiales pour faire la lumière sur les graves violations des droits humains qui ont été commises au cours des manifestations contre le maintien au pouvoir du président Kabila les 19 décembre et le 19 septembre 2016, et à tenir responsables de leurs actes les auteurs de ces crimes.

Dans son rapport publié le 1<sup>er</sup> mars 2017, le BCNUDH indique que les forces de défense et de sécurité congolaises « *ont fait un usage excessif et disproportionné de la force, parfois létale, pour empêcher et contenir des manifestations en décembre 2016* ». Ainsi, « *au moins 40 personnes, dont cinq femmes et deux enfants, ont été tuées entre le 15 et le 31 décembre 2016 dans plusieurs villes de la RDC, parmi lesquelles Kinshasa, Lubumbashi, Boma et Matadi* », toujours selon le BCNUDH.

Le rapport souligne que toutes les victimes, sauf deux, ont été tuées par balle, la plupart au niveau des parties supérieures du corps et que la majorité des victimes étaient non armées, suggérant que ces individus ont été exécutés de façon extrajudiciaire. Au cours de la même période, « *au moins 147 personnes ont été blessées par des agents de l'État, dont 14 femmes et 18 enfants, et au moins 917 personnes, dont 30 femmes et 95 enfants, ont été arrêtées par les forces de défense et de sécurité* ». Le rapport indique également que « *certaines manifestants ont commis des actes de violence, dont le meurtre d'au moins un agent de la PNC à Kinshasa le 20 décembre 2016* »<sup>36</sup>.

D'après le bilan dressé par nos organisations, entre le 19 et le 20 septembre, **plusieurs dizaines de civils avaient déjà été tués** à Kinshasa par les forces de l'ordre, qui ont tiré à balles réelles sur la foule, pour réprimer les manifestations<sup>37</sup>. Dans un communiqué publié le 22 septembre 2016, le Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies, Zeid Ra'ad Al Hussein, a également indiqué qu'« *au moins 50 personnes, dont quatre policiers, auraient été tuées lors des heurts et violences survenus dans la capitale*

---

34 Voir notamment Reporters sans frontières, « Censure et violences contre les journalistes : une sombre fin de mandat pour le président Kabila », 16 décembre 2016, <https://rsf.org/fr/actualites/censure-et-violences-contre-les-journalistes-une-sombre-fin-de-mandat-pour-le-president-kabila>

« Manifestations à Kinshasa : RSF et JED demandent l'ouverture d'une enquête après les violences commises contre des journalistes », 23 septembre 2016, <https://rsf.org/fr/actualites/manifestations-kinshasa-rsf-et-jed-demandent-louverture-dune-enquete-apres-les-violences-commises>

35 [https://rsf.org/sites/default/files/censure\\_reseaux\\_sociaux\\_rdc\\_19122016.pdf](https://rsf.org/sites/default/files/censure_reseaux_sociaux_rdc_19122016.pdf)

36 BCNUDH, « Les forces de défense et de sécurité de la RDC ont commis de graves violations des droits de l'homme en décembre 2016 », 1<sup>er</sup> mars 2017, <https://monusco.unmissions.org/les-forces-de-d%C3%A9fense-et-de-%C3%A9curit%C3%A9-de-la-rdc-ont-commis-de-graves-violations-des-droits-de-lhomme>

37 FIDH, « La RDC sous surveillance : le Conseil des droits de l'homme place le pays au centre de son attention », 30 septembre 2016, <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/rdc/la-rdc-sous-surveillance-le-conseil-des-droits-de-l-homme-place-le>

Kinshasa les 19 et 20 septembre, et au moins 77 autres personnes blessées », et que ces chiffres pourraient être revus à la hausse<sup>38</sup>.

### **III. Renforcer les capacités de la MONUSCO pour répondre aux enjeux de protection des civils et d'organisation des élections**

Comme le souligne le Groupe d'experts de l'ONU sur la RDC (Comité des sanctions), les conditions globales de sécurité dans le pays ne se sont pas améliorées au cours de l'année 2016. Aux exactions des groupes armés et des milices locales viennent s'ajouter les violences liées aux tensions politiques accrues, dues aux tentatives du président Kabila de conserver le pouvoir. Dans ce contexte, nos organisations appellent le Conseil de sécurité des Nations unies à renouveler le mandat de la MONUSCO et particulièrement de sa Brigade d'intervention et à faire de la protection des civils dans toutes les zones affectées par des violences ainsi que de l'appui à l'organisation des élections les priorités de ce mandat.

#### **3. 1. Lutter contre les groupes armés à l'est en prenant en compte la reconfiguration des rapports de force**

Comme l'ont souligné nos organisations dans la présente note, la situation sécuritaire et des droits humains est extrêmement préoccupante à l'est du pays. Les exactions des groupes armés et des milices continuent de faire de nombreuses victimes parmi la population civile.

A côté de ces groupes traditionnels, de **nouveaux groupes** se sont également formés, comme certains groupes d'auto-défense Maï-Maï, le groupe du Corps du Christ du Carmel qui s'est manifesté à la fin de l'année 2016 dans les zones de Butembo et Béni ou le Conseil national pour le renouveau de la démocratie (CNRD) dans le Sud-Kivu.

Le CNRD est né de la scission des FDLR en mai 2016, laquelle a entraîné des désertions et l'affaiblissement de ces dernières. Au cours de la deuxième moitié de l'année 2016, plus de 50 membres auraient fait défection des FDLR, 99 autres combattants auraient été tués par l'armée congolaise et plus de 400 démobilisés par la MONUSCO. Le Groupe d'experts note dans son rapport de décembre 2016, que les zones sous contrôle des FDLR se sont ainsi considérablement réduites pour se cantonner à la région du Nord-Kivu et notamment au territoire de Rutshuru. L'intégralité du système opérationnel des FDLR dans le Sud-Kivu est passé aux mains du CNRD constitué du tiers voire de la moitié des effectifs des FDLR, et notamment de plusieurs dizaines d'officiers des FDLR. Afin de renforcer leurs capacités d'action, les FDLR ont fourni un soutien accru à certaines factions armées des Nyatura (fourniture d'armes et formation) et ont mené des opérations conjointes. D'autres groupes armés des Nyatura ont choisi de soutenir le CNRD. Les combats menés dans le cadre de ces luttes de pouvoir et d'influence entre groupes armés locaux ont engendré de graves violences et l'assassinat de plusieurs de dizaines de civils<sup>39</sup>.

Nos organisations appellent la MONUSCO à protéger la population civile à l'est de la RDC et à continuer de mener des opérations de neutralisation de ces groupes. Nos organisations appellent la MONUSCO à poursuivre la surveillance des activités de ces groupes, à prendre en compte dans ses stratégies opérationnelles la création de nouveaux groupes armés afin de lutter efficacement contre l'ensemble de ces groupes et milices et à renforcer sa présence dans les zones affectées, notamment les zones qui font l'objet d'attaques répétées, dans le strict respect du droit international humanitaire.

#### **3. 2. Renforcer les actions de la MONUSCO au centre du pays**

Dans le Kasai, le Kasai central et le Kasai occidental, le risque d'une poursuite voire d'une intensification de la crise reste très élevé. Les dernières allégations de violations graves des droits humains, notamment d'exécutions extrajudiciaires de présumés miliciens Kamina Nsapu, pourraient encourager ce groupe à poursuivre leurs attaques. Par ailleurs, la forte **politisation des populations du Kasai central**, fief de l'opposition, pourrait aussi participer à l'accroissement des tensions si une issue à cette crise n'est pas rapidement trouvée.

---

38Communiqué des Nations unies, « RDC : le chef des droits de l'homme de l'ONU met en garde contre une détérioration de la situation », 22 septembre 2016, <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38116#.WLa-YtyPbFc>

39Rapport du Groupe d'experts, *Ibid.*

L'un des enjeux majeurs demeure la question des chefferies traditionnelles. La MONUSCO devrait encourager les autorités locales et nationales à engager un **processus de médiation** avec la communauté du chef Kamuina Nsapu. Ce processus devrait avoir pour objectif de trouver un accord sur la reconnaissance de l'autorité du chef de cette communauté, en accord avec la loi d'août 2015 fixant le statut des chefs coutumiers. La MONUSCO devrait également pousser les autorités congolaises à restituer le corps du chef Kamuina Nsapu à sa communauté afin de permettre la transmission du pouvoir traditionnel et d'apaiser le climat actuel. Un tel processus de médiation devrait être entamé avec tous les chefs traditionnels ou leaders communautaires qui sont en conflit avec les autorités dans le but d'éviter une généralisation des violences.

Elle devrait continuer de mener des missions d'évaluation dans ces zones et documenter les violations des droits humains qui y sont commises. La Mission devrait également appuyer les autorités congolaises dans la conduite d'enquêtes indépendantes, impartiales et efficaces sur les graves exactions commises, y compris par les FARDC, afin de mettre un terme à l'impunité de ces crimes et en éviter la répétition.

### 3. 3. Intervenir pour protéger les civils dans les zones urbaines et créer des conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et crédibles

Au cours des manifestations de septembre et décembre 2016, qui ont eu lieu dans les grandes villes du pays, les forces de la MONUSCO n'ont pas rempli leur mandat de protection des civils et des dizaines de personnes ont été victimes de la répression des services de sécurité congolais. De nombreuses organisations nationales et internationales de défense des droits humains, y compris la FIDH, la Ligue des électeurs, le Groupe Lotus et l'ASADHO, avaient pourtant alerté sur les risques très élevés de perpétration de violations graves des droits humains<sup>40</sup>. Ce constat semble indiquer que les forces de la MONUSCO ont été tardivement re-positionnées de l'est à l'ouest du pays mais aussi qu'elles n'étaient pas préparées au maintien de l'ordre dans les zones urbaines et/ou qu'elles ne se sont pas interposées pour protéger les civils d'un usage excessif et disproportionné de la force par les services de sécurité. La MONUSCO devrait améliorer ses capacités de prévention et de réaction afin de protéger efficacement les civils lors des manifestations. De tels rassemblements continueront d'avoir lieu au cours de l'année 2017, notamment à l'approche des élections et la MONUSCO doit se tenir prête à remplir pleinement son mandat.

Les défenseurs des droits humains, les activistes, et les opposants politiques ont été et demeurent en première ligne de la répression des autorités. Nos organisations souhaitent rappeler que la MONUSCO est chargée de protéger les civils « *en prêtant une attention particulière (...) aux défenseurs des droits humains* », entre autres groupes<sup>41</sup>. Elle doit impérativement mettre tout en œuvre pour appuyer « **la création de conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et crédibles dans les délais prévus de façon à réduire les risques d'instabilité, notamment en offrant un espace politique ouvert et en assurant la promotion et la protection des droits de l'homme** », conformément à son mandat<sup>42</sup>. Cela doit passer par une protection efficace des défenseurs des droits humains, activistes, journalistes et opposants politiques et par un appui à la mise en œuvre de l'accord politique de la Saint Sylvestre, notamment la mise en œuvre des mesures de décrispation. La MONUSCO devrait également appuyer le personnel de la Céni dans la préparation des élections et protéger son personnel et les installations où elle mène ses activités, notamment les bureaux d'enrôlement des électeurs.

## **IV. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour garantir un choix démocratique**

Les Nations unies, l'Union européenne, l'Union africaine, l'Organisation internationale de la Francophonie et les diplomaties des pays influents sont particulièrement impliquées dans le suivi de la crise électorale en RDC. Le Conseil de sécurité des Nations unies sera appelé le 29 mars à renouveler le mandat de la MONUSCO et sa Brigade d'intervention. Dans un contexte tendu, le renforcement des capacités de la MONUSCO est absolument nécessaire. De même, une série de décisions ont été prises, doivent être

---

40FIDH, Ligue des électeurs, Groupe Lotus, ASADHO, « Le président Kabila doit mettre un terme à la répression et respecter la constitution », le 15 décembre 2016, <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/rdc/le-president-kabila-doit-mettre-un-terme-a-la-repression-et-respecter>

41Conseil de sécurité des Nations unies, S/RES/2277 (2016), 30 mars 2016, <https://monusco.unmissions.org/sites/default/files/n1608883.pdf>

42Op.cit.

maintenues et amplifiées pour parvenir au respect de l'accord politique, à la tenue des élections – en priorité présidentielle – et éviter l'embrasement du pays.

Des mesures de sanction ont été prises fin 2016 contre certains des individus impliqués dans la répression. Le gouvernement américain a ainsi sanctionné, le 12 décembre 2016, le ministre de l'Intérieur, Evariste Boshab, et le responsable de l'ANR, Kalev Mutond, accusés de « saper le processus démocratique »<sup>43</sup>.

Le même jour, le Conseil de l'UE adoptait des sanctions à l'encontre de sept hauts dignitaires occupant des postes dans la chaîne de commandement des forces de sécurité congolaises et qui ont fait un usage disproportionné de la force, notamment lors des manifestations du 19 septembre 2016<sup>44</sup>. Ces mesures prévoient l'interdiction de voyager ainsi que le gel de leurs avoirs dans l'Union. L'UE, à l'inverse des États-Unis, n'a toutefois pas pris de sanctions ni à l'égard d'Evariste Boshab, ni à l'égard de Kalev Mutond. Le Parlement européen avait pourtant appelé à prendre également des sanctions à l'encontre de ce dernier<sup>45</sup>. Le Conseil de l'UE soulignait néanmoins que de nouvelles sanctions pourraient être envisagées en cas d'obstruction du processus démocratique ou de nouvelles violences.

Le 6 mars 2017, le Conseil réitérait à l'adresse des responsables politiques et des membres des forces de sécurité congolaises que « l'Union européenne est disposée à adopter de nouvelles mesures restrictives individuelles contre ceux qui seraient responsables de graves violations des droits de l'Homme, inciteraient à la violence ou qui feraient obstacle à une sortie de crise consensuelle, pacifique et respectueuse de l'aspiration du peuple congolais à élire ses représentants ». Il invitait dans le même temps la Haute représentante de l'Union européenne à déjà « initier un travail dans ce sens ».<sup>46</sup>

Les sanctions ciblées imposées par les États-Unis et l'UE ont contribué à ramener les autorités congolaises à la table des négociations en décembre 2016. Aujourd'hui, il s'agit d'amener le président Kabila à procéder dans les meilleurs délais à la signature de l'accord du 31 décembre 2016 et que soit nommés les membres du gouvernement de transition tel que prévu par cet accord. La pression diplomatique demeure nécessaire pour que les autorités congolaises créent les conditions pour la tenue des élections avant la fin de l'année 2017. L'adoption de nouvelles mesures restrictives individuelles à l'encontre de plusieurs responsables sécuritaires et politiques congolais par l'UE, les États-Unis, les Nations unies ou encore l'Union africaine pourraient contribuer à éviter un nouveau « glissement dans le glissement » de l'organisation d'élections cruciales pour le pays. Si les autorités congolaises ne posent pas des actes concrets permettant de débloquer la situation politique dans les plus brefs délais, le Conseil de sécurité des Nations unies devrait adopter des sanctions individuelles.

## V. Conclusion et recommandations

La situation sécuritaire délétère qui règne en RDC pourrait très rapidement dégénérer et plonger le pays dans des violences généralisées qui risqueraient de déstabiliser davantage la région, déjà secouée par les conséquences graves des crises au Burundi et au Soudan du Sud et par l'existence de nombreux groupes armés. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité doit renouveler le mandat de la MONUSCO et de sa Brigade d'intervention et lui donner les moyens de renforcer sa présence à l'est, dans le centre et dans les grands centres urbains en action de grands rassemblements. Les capacités de la MONUSCO de protéger efficacement les civils des actions des groupes armés et des milices locales mais aussi les défenseurs des droits humains, les activistes, les journalistes et les opposants politiques doivent à tout prix être améliorées. La MONUSCO doit redoubler d'efforts pour permettre la réouverture de l'espace politique, l'apaisement des tensions politiques et l'amélioration de la situation sécuritaire et des droits humains. Le Conseil de sécurité des Nations unies, l'Union européenne et l'Union africaine doivent également prendre les mesures

43U. S. Department of the Treasury, « Treasury Sanctions Two Congolese Government Officials », 12 décembre 2016, <https://www.treasury.gov/press-center/press-releases/Pages/jl0682.aspx>

44 Conseil de l'Union européenne, 12 décembre 2016, <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2016/12/12-drc-sanctions/>

Voir également voir également la transposition des sanctions onusiennes, 6 mars 2017, [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/uri=uriserv:OJ.L\\_.2017.060.01.0041.01.ENG&toc=OJ:L:2017:060:TOC](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/uri=uriserv:OJ.L_.2017.060.01.0041.01.ENG&toc=OJ:L:2017:060:TOC)

45 Résolution du Parlement européen du 1<sup>er</sup> décembre 2016 sur la situation en République démocratique du Congo (2016/3001(RSP)) <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-%2f%2fEP%2f%2fTEXT%2bTA%2bP8-TA-2016-0479%2b0%2bDOC%2bXML%2bV0%2f%2fFR&language=FR>

46 Conclusions du Conseil de l'Union européenne sur la République démocratique du Congo, 6 mars 2017, <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-6791-2017-INIT/fr/pdf>

nécessaires pour appuyer la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016 et améliorer la situation politique, sécuritaire et des droits humains.

**Nos organisations exhortent les États membres du Conseil de sécurité des Nations unies à prendre les actions suivantes :**

***Concernant la MONUSCO***

- Renouveler le mandat de la MONUSCO et de sa Brigade d'intervention et s'assurer qu'elle ait le mandat et les capacités d'assurer la protection des populations civiles de manière rapide et ponctuelle lorsque des foyers de tensions se développent, y compris au centre et à l'ouest de la RDC ;
- Répondre au double enjeu de la sécurisation des populations à l'est, au centre et à l'ouest du pays et de l'organisation des élections en autorisant une augmentation temporaire des effectifs de la MONUSCO ;
- Faire de la protection des civils une priorité effective du mandat de la MONUSCO, en particulier les civils à l'est et au centre du pays, les défenseurs des droits humains, les journalistes et les opposants politiques ;
- Renforcer les effectifs de police au sein de la MONUSCO afin de permettre un redéploiement rapide et ponctuel de la Mission dans les zones urbaines, notamment au cours de manifestations afin d'assurer la protection des populations civiles ;
- Dans un souci de prévention, assurer le renforcement des capacités du BCNUDH afin de documenter les violations des droits de l'Homme commises dans différentes régions du territoire, et *a fortiori* durant la période électorale ;
- Faire du soutien à l'organisation des élections une des priorités du mandat de la MONUSCO en permettant à la Mission de fournir un soutien technique et logistique à la Céni ;
- Garantir le déploiement de la MONUSCO près des centres d'enrôlement des électeurs dans les zones où le BCNUDH et les ONG notent une dégradation de la situation sécuritaire et à proximité des bureaux de vote au moment des élections ;

***Concernant les autorités congolaises***

- Maintenir les pressions diplomatiques sur les autorités congolaises afin que soient mises en œuvre dans les plus brefs délais les dispositions de l'accord politique conclu le 31 décembre 2016, notamment les mesures de « décrispation » (mesures de confiance), la signature de l'accord par le président Kabila, et la tenue de l'élection présidentielle dans les délais prévus ;
- Étendre les sanctions ciblées, notamment des interdictions de voyager et des gels d'avoirs, aux principaux responsables des violations graves des droits humains commises dans les Kasaïs et ailleurs en RDC ainsi qu'aux responsables politiques qui constituent un obstacle à la paix et à la sécurité ;
- Appeler les autorités congolaises à mettre un terme aux poursuites et/ou libérer tous les défenseurs des droits humains, les activistes des mouvements citoyens, et les opposants politiques arbitrairement détenus ;
- Appeler les autorités à garantir la liberté des médias et à lever les restrictions qui pèsent sur certains organes de presse congolais et international et à cesser l'intimidation, les menaces et les attaques visant les journalistes.

**Nos organisations appellent les États membres de l'Union européenne à prendre les actions supplémentaires suivantes :**

- Adopter des mesures de sanction individuelles à l'encontre :
  - du Vice premier ministre et ministre de l'Intérieur Evariste Boshab et du directeur de l'ANR Kalev Mutond sachant que la résolution du Parlement européen du 1er décembre 2016 recommandait déjà des sanctions à l'égard de ce dernier ;
  - des officiels et ressortissants congolais « *qui seraient responsables de graves violations des droits de l'Homme, inciteraient à la violence ou qui feraient obstacle à une sortie de crise consensuelle, pacifique et respectueuse de l'aspiration du peuple congolais à élire ses représentants* » conformément aux conclusions du Conseil de l'Union européenne ;
- Exhorter à la tenue d'un dialogue structuré tel que prévu à l'article 8 de l'accord de Cotonou dès la mise en œuvre des conditions utiles prévues en vertu de l'accord du 31 décembre 2016 ;
- Envisager la mise en œuvre de l'article 96 de l'accord de Cotonou décidant d'une réorientation de l'aide au bénéfice des populations si le dialogue s'avère impossible ou non concluant, si les autorités congolaises persistent à ne pas mettre en œuvre l'accord du 31 décembre 2016 ou si elles ne prennent pas les mesures utiles à la lutte contre l'impunité et au respect des droits humains ;
- Renforcer le soutien à la société civile indépendante, notamment les mouvements citoyens, les défenseurs des droits humains et les journalistes.